



## REVUE DE L'ANNÉE

### 2023 Rapport annuel aux parties

La FASTE du SCFP est dévouée au soutien de la santé et du bien-être de ses participants, aujourd'hui et à l'avenir. Cet engagement s'accompagne d'une grande responsabilité, car nous nous efforçons d'améliorer la santé financière et la longévité du régime, tout en gardant vos meilleurs intérêts à l'avant-plan de chaque décision que nous prenons.

En 2023, nous avons fait des progrès considérables dans la façon dont nous soutenons le bien-être de nos participants, même si nous avons été confrontés à des décisions difficiles. En conciliant la responsabilité financière compte tenu de l'état de la santé financière des régimes et notre engagement à maximiser les prestations, chaque décision que nous avons prise était au service de la garantie d'un soutien et de soins à long terme pour nos participants.

Cette mise à jour annuelle fournit des détails sur les activités de la Fiducie tout au long de l'année 2023 et du premier semestre de 2024. Nous vous encourageons à la lire, à visiter le nouveau site Web (si ce n'est déjà fait) et à en apprendre davantage sur votre régime de la FASTE du SCFP, conçu pour soutenir votre bien-être global.

En bonne santé et en toute solidarité,  
Le Conseil des fiduciaires

## NOS FIDUCIAIRES

Les personnes suivantes étaient membres du Conseil des fiduciaires de la FASTE du SCFP. Pour en savoir plus sur chaque fiduciaire, consultez le tout nouveau site Web de la FASTE du SCFP!

Gary Goddard, président  
William Campbell

Dan Crow

Tammy Graham

Carrie Lynn Poole-Cotnam  
(nommée le 3 mars 2023)

David Marshall  
(nommé le 9 février 2023, a démissionné le 28 février 2024)

Karen McRae

Wanda Muirhead-Toporek

Craig Young, P. Eng., CPA  
(nommé en 2024)

Andrea Rappitt, directrice générale

### Le Conseil des fiduciaires

Le Conseil des fiduciaires est composé de représentants du gouvernement/CAE et du SCFP, quatre fiduciaires étant nommés par le gouvernement et cinq par le SCFP. Ce groupe diversifié garantit que toutes les voix sont entendues et que la Fiducie fonctionne avec intégrité et transparence.





Accéder à vos avantages sociaux et les comprendre est maintenant plus facile que jamais!

## NOTRE TOUT NOUVEAU SITE WEB : EN AVEZ-VOUS FAIT L'EXPÉRIENCE?



Le nouveau site Web de la FASTE du SCFP est en ligne depuis un peu plus d'une semaine!

Conçu pour être votre principale source d'information sur les avantages sociaux, le nouveau site Web offre une navigation intuitive, des outils personnalisés et des ressources actualisées qui vous permettent de prendre des décisions éclairées sur votre santé et votre bien-être.

Quoi de neuf (à part presque tout)?

### Information simplifiée grâce à une navigation plus facile

Trouvez rapidement ce dont vous avez besoin, avec des informations sur les avantages sociaux faciles à comprendre pour vous aider à tirer le meilleur parti de votre régime d'avantages sociaux de la FASTE du SCFP.

### Plus de questions sans réponse

Des niveaux de couverture à la soumission des demandes de règlements, de l'autorisation préalable aux congés, et bien d'autres choses encore, vous trouverez toutes les réponses à vos questions – et à celles auxquelles vous n'avez pas encore pensé.

### Les détails dont vous avez besoin

Des explications détaillées sur les prestations aux conseils de santé proactifs, vous trouverez tout ce que vous avez besoin de savoir, en un seul endroit.

Découvrez cette nouvelle expérience en matière de vos avantages sociaux et voyez comment nous nous engageons à soutenir votre santé et votre bien-être. Consultez notre plus récent [article d'actualité](#) pour plus de détails et laissez vos commentaires pour participer au **tirage d'une carte-cadeau Tim Hortons!**

## CE QUI A FAIT NOTRE FIERTÉ EN 2023

**Nous vous l'avons demandé, vous avez répondu!**

En mars 2023, la FASTE du SCFP a envoyé un sondage à 44 254 participants, et près du tiers d'entre vous avez répondu! Nous avons été ravis de recevoir plus de 12 500 réponses – merci!

Vos commentaires ont joué un rôle crucial dans l'élaboration du nouveau site Web et continuent de nous aider à répondre à vos besoins.

### Voici quelques points saillants des réponses au sondage :

- ➡ Le régime répond adéquatement aux besoins des répondants et à ceux de leur famille – 82 % sont plutôt d'accord.
- ➡ Les participants répondants savent ce qui est ou n'est pas couvert par le régime – 85 % sont au moins plutôt d'accord.
- ➡ Il y a encore place à l'amélioration, même s'il est indiqué qu'un équilibre raisonnable a été atteint entre les détails des garanties et de la couverture communiqués : les participants répondants désirent rester informés.



## PLANS ET COMMUNICATION STRATÉGIQUES AVEC NOS PARTICIPANTS

En avril 2023, le Conseil des fiduciaires a entamé un processus de planification stratégique visant les objectifs suivants :



### Durabilité du régime



### Expérience des participants :

- Améliorer les communications avec les participants.
- Collaborer avec les fournisseurs pour affiner le processus relatif aux prestations.
- Soutenir les initiatives de bien-être.

Cela a conduit à des changements réfléchis dans la manière dont nous communiquons, avec une attention constante portée à votre expérience des avantages sociaux et à votre bien-être.

- **Bulletins d'information trimestriels** : Envoyés par courriel en mars, juin, septembre et novembre 2023 pour vous tenir au courant des dernières nouvelles concernant votre régime et vos ressources.
- **Mises à jour du site Web** : Actualisation régulière du contenu du site Web pour vous garantir l'accès aux informations les plus récentes.
- **Proposition de stratégie de communication** : Approuvée pour la période 2023-2027, la stratégie de communication a été élaborée avec intention et soin, dans le but de créer une expérience exceptionnelle en faveur de votre bien-être.
- **Des plans passionnants de changement d'image de marque pour 2024** : Le travail de création de la nouvelle identité de marque et du site Web que vous voyez aujourd'hui a commencé en 2023. Nous espérons que vous serez aussi enthousiastes que nous le sommes à l'égard du résultat.

## ÉLARGISSEMENT DE L'ACCÈS AUX SOINS

En raison d'une pénurie de médecins, beaucoup de nos participants se rendent chez des infirmières et des infirmiers praticiens. En février 2023, la Fiducie a approuvé leur ajout au régime, couvrant ainsi l'ensemble de leurs services. Les infirmières et infirmiers praticiens peuvent donc désormais prescrire des médicaments et orienter les participants vers des traitements ou des tests dans le cadre du régime de la FASTE du SFCP.

## MISE EN PLACE DU COMITÉ DE L'EXPÉRIENCE DES PARTICIPANTS

En septembre 2023, le Conseil a créé un Comité de l'expérience des participants dont le rôle est d'améliorer votre expérience à chaque étape du processus relatif aux avantages sociaux. Leur premier changement a permis de mettre à jour notre politique afin de séparer la couverture des appareils de surveillance du glucose en continu (SGC) et des appareils flash de surveillance du glucose (FSG).

Désormais, vous pouvez utiliser votre carte de médicaments pour acheter les fournitures pour le FSG à la pharmacie, de sorte que vous n'avez pas besoin de soumettre une demande de règlement, réduisant ainsi les frais à votre charge.

## GÉRER LE COÛT ÉLEVÉ DES MÉDICAMENTS SPÉCIALISÉS : LE PROGRAMME FACET DE CUBIC HEALTH

Pour faire face à la hausse des coûts des médicaments spécialisés, les autorisations préalables pour les médicaments du groupe GLP-1 ont été transférées au programme FACET en novembre 2023.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, tous les médicaments spécialisés à coût élevé sont évalués dans le cadre du programme FACET de Cubic Health, dont l'équipe de pharmaciens agréés fournit des évaluations rapides et fondées sur des données probantes, généralement dans un délai de 24 à 48 heures. Les participants bénéficient également du soutien d'un agent de liaison pour les aider à comprendre la décision et à déterminer les prochaines étapes.

# DÉTAILS DU RÉGIME AU 31 DÉCEMBRE 2023



**52 694**  
membres admissibles  
à une couverture



**48 023**  
participants bénéficiant  
d'une couverture



**64**  
conseils scolaires  
en Ontario

Le financement du régime provient de trois sources distinctes, chacune étant essentielle au maintien de la viabilité de la Fiducie :

1. La majeure partie est fournie par l'intermédiaire des conseils scolaires et est basée sur le nombre de postes de dotation en équivalent temps plein (ETP) (à la suite de négociations entre le CSCSO/SCFP, le gouvernement et le CAE).

Selon le dernier accord, le financement de la Fiducie a augmenté de 1 % le 1<sup>er</sup> septembre 2024 et augmentera de nouveau de 1 % le 1<sup>er</sup> septembre 2025. Une augmentation plus importante de 4 % est prévue pour la fin du mois d'août 2026. Les augmentations futures n'ont pas encore été déterminées.

Il est important de noter que les coûts des soins de santé augmentent à eux seuls de 8 %.

2. Les cotisations des participants.
3. Le rendement des placements.

## PLEINS FEUX SUR LES FINANCES<sup>1</sup>

Entre janvier et décembre 2023, la FASTE du SCFP a reçu –

La majeure partie de ce financement sert directement à payer les demandes de règlement des participants, en plus des primes demandées par les fournisseurs d'assurance du régime.



**241 MILLIONS \$**  
Financement sur  
base de dotation  
en équivalent  
temps plein

+



**14,1 MILLIONS \$**  
Cotisations des  
participants

+



**7,4 MILLIONS \$**  
Rendement des  
placements

=



**262,5 MILLION \$<sup>2</sup>**  
en financement

<sup>1</sup>Toutes les données sont tirées des états financiers vérifiés au 31 décembre 2023.

<sup>2</sup>Net des taxes.

# LE TABLEAU CI-DESSOUS ILLUSTRE LE FINANCEMENT ET LES DÉPENSES DE LA FIDUCIE (EN MILLIONS) ET LA FAÇON DONT LES SOMMES ONT ÉTÉ DÉPENSÉES EN 2023

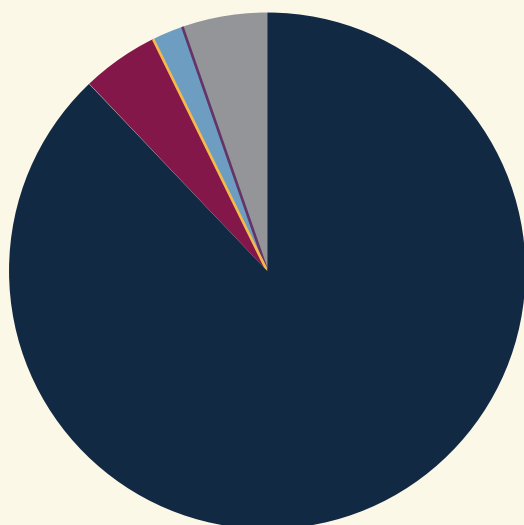
Les états financiers vérifiés de la Fiducie montrent que l'actif de la Fiducie (actif net disponible pour les prestations) était de 97,3 millions de dollars au 31 décembre 2023, en baisse par rapport aux 104,9 millions de dollars au 31 décembre 2022.

Bien que l'actif soit supérieur de 2,9 millions de dollars aux prévisions en raison d'un rendement des placements plus élevé que prévu, il reste toujours inférieur à celui de l'année précédente. En outre, il s'agit de la deuxième année consécutive où les coûts d'exploitation dépassent les revenus, la majorité des dépenses étant le résultat du paiement des demandes de règlement des participants, comme le résume le tableau ci-dessous.

Financement	Montant (en millions)
Financement de toutes sources (net de la taxe de vente au détail)	262,9 \$
Dépenses	
Demandes de règlement, soins de santé et dentaires (Canada Vie)	238,4 \$
Primes d'assurance vie (Canada Vie)	12,9 \$
Assistance mondiale (Canada Vie)	0,3 \$
Primes d'assurance DMA (Chubb)	0,7 \$
Frais d'administration des avantages sociaux et de la Fiducie	13,5 \$
Taxe sur les primes	4,7 \$
Total des dépenses	270,5 \$
Actif net (au début de l'année)	104,9 \$
Évolution de l'actif net	(7,6 \$)
Actif net (à la fin de l'année)*	97,3 \$

\* L'actif net utilisé dans l'évaluation actuarielle est supérieur de 1 858 200 \$ au montant figurant dans les états financiers au 31 décembre 2023

## Dépenses



- Demandes de règlement, soins de santé et dentaires (Canada Vie)
- Primes d'assurance vie (Canada Vie)
- Assistance mondiale (Canada Vie)
- Taxes sur les primes
- Primes d'assurance DMA (Chubb)
- Frais d'administration des avantages sociaux et de la Fiducie



## DES MODIFICATIONS AUX COTISATIONS DES PARTICIPANTS SONT ENTRÉES EN VIGUEUR LE 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2024

En tant que gestionnaires responsables, les fiduciaires prennent des décisions, parfois difficiles, fondées sur des données probantes afin de maintenir la santé et la robustesse du programme d'avantages sociaux pour les participants actuels et futurs.

Ils suivent un principe clé : créer le meilleur régime possible pour les participants avec le financement disponible, tout en assurant la viabilité à long terme.

Les détails financiers de la FASTE du SCFP pour 2023, résumés aux pages 4 et 5, mettent en évidence la nécessité d'apporter des changements pour assurer la santé à long terme du régime.

Pour faire face à la situation financière de la Fiducie, à la hausse des coûts des soins de santé et à l'inflation tout en répondant aux besoins des participants, les fiduciaires ont procédé à des ajustements fondés sur des données probantes qui ont été finalisés pour assurer une incidence minimale sur les participants.

### À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 :

- Les taux de primes de l'assurance vie de base et de l'assurance vie supplémentaire ont diminué;
- Les cotisations des participants pour les couvertures de soins de santé et de soins dentaires ont augmenté;
- Deux mises à jour ont été apportées à la couverture des soins dentaires.

Pour en savoir plus sur ces changements, consultez notre site Web :

- Le [Bulletin des participants pour le 2<sup>e</sup> trimestre](#) explique les changements et présente la différence de coût;
- Les primes mensuelles actuelles pour les participants sont affichées sur la page [Vos primes d'assurance](#).

**Les changements seront reflétés sur votre prélèvement bancaire préautorisé du RAEO du 16 septembre 2024.**

Nous tenons à souligner que ces changements soutiennent une stratégie visant à aligner les cotisations des participants sur les réalités actuelles en matière de coûts.



### Attention : Avis important!

Si vous avez présenté une estimation à la Canada Vie pour des soins dentaires, mais que les soins n'ont pas encore commencé, veuillez la présenter de nouveau pour vous assurer qu'elle reste approuvée à la lumière des modifications au régime de soins dentaires entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2024.

# LA RÉINITIALISATION ANNUELLE DE VOS AVANTAGES SOCIAUX APPROCHE



Chaque année, en octobre, un examen est effectué pour déterminer si vos heures de travail régulières ont diminué, ce qui peut avoir une incidence sur le financement de vos prestations et les cotisations des participants pour l'année à venir – c'est ce que nous appelons le **point de contrôle d'octobre**.

Toute modification des cotisations résultant du point de contrôle d'octobre 2024 prendra effet en novembre 2024 et s'appliquera à l'année 2024-2025.



*Si vos heures de travail régulières ont diminué :*

- Vous passerez à la catégorie de partage des coûts appropriée et votre part de prime sera ajustée en conséquence.
- Si la diminution affecte le niveau de financement de vos avantages sociaux, ceux-ci seront suspendus à compter du 1<sup>er</sup> novembre.
- Le RAEO vous enverra un courriel vous invitant à remplir un formulaire et à rétablir les avantages sociaux que vous souhaitez continuer à percevoir. Cela permet de s'assurer que le niveau de prime plus élevé requis pour vos prestations n'est pas déduit de votre compte bancaire sans votre permission.



*Si vos heures de travail régulières augmentent au cours de l'année de prestation et que cela modifie votre niveau de financement :*

- Vous pouvez bénéficier de la réduction de la part de la prime.
- Vous n'aurez pas à fournir de preuves médicales d'assurabilité pour la couverture de soins de santé et/ou de soins dentaires si vous demandez cette couverture dans les 31 jours suivant l'augmentation.

[En savoir plus sur vos avantages sociaux](#), sur notre site Web, vous aide à mieux comprendre votre admissibilité et le fonctionnement du partage des primes.

## VOUS VOULEZ PLUS D'INFORMATION?

Vous avez besoin de plus d'information sur vos avantages sociaux ? Ou vous voulez en savoir plus sur le fonctionnement du régime? Consultez le nouveau site Web de la FASTE du SCFP : [www.cupe-ewbt.ca/fr/](http://www.cupe-ewbt.ca/fr/). Vous y trouverez des mises à jour régulières pour les participants, des réponses aux questions les plus fréquentes, le livret et le guide du régime, ainsi que d'autres ressources utiles.

Pour des questions sur l'adhésion et l'admissibilité, vous pouvez communiquer avec les Services aux participants du RAEO au numéro 1-866-783-6847.

Pour toute question sur les demandes de règlement en matière d'assurance vie, de soins de santé ou de soins dentaires, la ligne spécialisée de la FASTE du SCFP de la Canada Vie (1-866-800-8058) est à votre disposition.

Pour toute question concernant la procédure ou le statut de l'autorisation préalable des médicaments spécialisés, veuillez contacter le programme d'autorisation préalable FACET au 1-844-492-9105 ; vous pouvez également consulter le site [www.facetprogram.ca](http://www.facetprogram.ca) pour accéder à *Trouver mon formulaire*.

Pour toute question de nature générale ou ayant trait à la Fiducie, veuillez nous envoyer un courriel à [info@cupe-ewbt.ca](mailto:info@cupe-ewbt.ca).



### Le mot de la fin

Ce rapport a été préparé exclusivement pour les travailleuses et les travailleurs de l'éducation admissibles du SCFP de la province de l'Ontario couverts par la Fiducie d'avantages sociaux des travailleuses et des travailleurs de l'éducation du SCFP. Il n'a pas pour but d'être exhaustif ou de fournir des conseils. S'il y a des différences entre l'information présentée dans ce rapport et les documents juridiques qui régissent le versement des avantages sociaux, ce sont les documents juridiques qui s'appliqueront. Les fiduciaires de la FASTE du SCFP ont toute latitude pour modifier l'une ou l'autre des conditions du régime, y compris les niveaux de prestations, les conditions d'admissibilité, la part de la prime, les limites et les montants de la quote-part.